



Repenser la race avec Jim Crow, entretien avec Loïc Wacquant

La vie des idées

<https://www.youtube.com/watch?v=ix4-a0qnjsM>

Retranscription

Que veut dire le terme « Jim Crow » ?

Le nom de Jim Crow, c'est le nom d'une chanson et d'une danse composée en 1832 par un acteur blanc de *Black Face*, qui s'appelait Thomas Dartmouth Rice et qui était un numéro de scène dans lequel cet acteur était censé représenter, chanter la comptine d'un esclave content de sa condition. Et par extension, il a désigné l'ensemble des coutumes, des règles, des lois qui ont servi à maintenir les Noirs américains descendants d'esclaves sous un régime de domination féroce pendant 70 ans entre 1890 et 1960 dans les onze États qui étaient les États qui avaient fait sécession durant la guerre de 1861/1865 pour conserver l'esclavage.

Mon livre se situe à la croisée de la sociologie et de l'histoire et dedans je soumetts à une lecture inductive minutieuse un vaste panorama d'études historiographiques pour essayer de construire un modèle sociologique (ça c'est la valeur ajoutée du sociologue), de construire un modèle. C'est-à-dire d'articuler les composantes de ce système, de voir comment elles s'articulent. En composant ce modèle, je donne les outils pour essayer de comprendre ce régime de domination raciale dans sa spécificité mais aussi je donne un cadre pour essayer de comprendre, pour essayer de comparer ce régime avec d'autres dominations, que j'appelle la domination totale, comme par exemple l'apartheid sud-africain ou l'Allemagne nazie ou le racisme masqué du Brésil.

En quoi consiste ce régime ?

Alors, il faut commencer par un élément qui est ce que j'appelle le mythe de la goutte de sang, qui est que la croyance collective dans le fait que toute mixité entre Blancs et Noirs donne une progéniture qui est catégorisée comme Noire. C'est un système de catégorisation raciale qui efface ce qui est un fait social, qui est la mixité et qui donc ne crée que deux catégories : Noir et Blanc. Pour les Blancs, cela se traduit par l'obsession de la pureté raciale.

On peut représenter le régime de Jim Crow comme un édifice à trois étages. Le premier étage, c'est l'infrastructure économique qui est ancrée dans le métayage, métayage qui vire à la servitude pour dettes. Parce que quand le métayer a fini sa saison de travail et qu'on a vendu la récolte, le propriétaire terrien blanc truque les comptes et fait que ce métayer se trouve endetté, loin d'avoir dégagé un profit. Et donc, il se trouve contraint à continuer de travailler pour le propriétaire terrien blanc. Il travaille non plus pour un salaire mais pour essayer de réduire ses dettes. Ce truquage est favorisé par le fait que le propriétaire blanc peut utiliser la violence pour imposer ses comptes léonins.

On voit que, d'emblée, la violence joue un rôle intrinsèque, central dans l'imposition de la surexploitation économique.

Deuxième étage de Jim Crow, que j'appelle le dédoublement institutionnel, est l'extraction de la déférence. Dédoublement institutionnel, cela fait référence au fait que toutes les institutions ordinaires, les magasins, les hôpitaux, les salles d'attente, les cinémas, les plages, les cimetières, les prisons sont dédoublées en un réseau qui est réservé aux Blancs et un réseau qui est réservé aux Noirs, séparant les deux communautés. Pour vous donner un exemple frappant, la Floride, par exemple, utilise un gibet pour les condamnés à mort blancs et un autre gibet réservé pour les condamnés à mort noirs.

En plus de ce dédoublement, il y a ce que j'appelle l'extraction de la déférence. Dans les interactions quotidiennes, les Noirs doivent toujours marquer la supériorité des Blancs et doivent marquer leur indignité et leur infériorité. Cela se traduit par exemple par les termes d'adresse. Les Noirs doivent parler aux Blancs (ils doivent évidemment retirer leur chapeau), leur parler avec déférence, les laisser conduire la conversation, leur donner toujours raison. Mais c'est aussi, par exemple, dans quelque chose d'aussi banal que marcher sur un trottoir. Les Noirs doivent s'écarter, laisser passer les Blancs, sans les bousculer, sous peine d'être rabroués, d'être agressés ou qu'on appelle la police qui va, à ce moment-là, venir arrêter le Noir qui a violé cette règle du comportement racial. L'amener à la geôle, lui infliger une amende que la personne noire ne pourra pas payer. A ce moment-là, on sous-traite cette personne, à un propriétaire, un planteur blanc, qui va payer l'amende en échange duquel, il recevra le travail de cette personne noire qui a violé cette règle. Cette règle, elle obéit au principe qui est que le Blanc le plus bas doit être plus haut que le Noir le plus haut. Dans cette extraction de la déférence, on voit le rôle de la violence si les Noirs ne se comportent pas de manière à marquer leur infériorité, à tenir leur place. Ils s'exposent immédiatement à une violence multi-formes qui peut frapper à tout moment et qui peut facilement escalader d'une agression individuelle jusqu'à la violence létale.

C'est le deuxième étage. Troisième étage, c'est l'exclusion politique et judiciaire. Les Noirs ne peuvent pas avoir recours au vote pour essayer de se protéger de cette domination. Ils en sont exclus par un ensemble de dispositifs bureaucratiques et par la menace de la violence. Dans le Mississippi, on dit que la place du Noir implique que le Noir ne doit pas voter. Donc, l'exclusion également judiciaire, ils ne peuvent pas avoir recours aux tribunaux, puisque les tribunaux opèrent en prolongement de la loi de la caste. Ils protègent, ils laissent les Blancs exercer leurs violences en toute impunité. Un dicton de Géorgie dit « quand un Noir tue un Blanc, c'est un meurtre ; quand un Blanc tue un Noir, c'est un homicide justifié ; quand un Noir tue un Noir, c'est un Noir de moins. »

Qu'est ce que la « mort blanche » ?

La mort blanche, c'est cette peur que toute interaction peut dériver et peut mener à un acte de violence de la part d'un Blanc qui vise à remettre le Noir à sa place. Cette violence, elle est multi-forme : d'abord, c'est l'intimidation, c'est l'agression, le fouettage, la chasse à l'homme, le lynchage, une forme de lynchage qu'on appelle le lynchage avec tortures publiques. Cela prenait la forme d'une cérémonie scénarisée dans laquelle les Noirs étaient torturés en public devant un parterre de Blancs qui venaient de toute la région pour venir assister à ce supplice. Cette peur de cette violence multiforme qui pouvait frapper à tout moment tendait à créer un halo d'anxiété. Je vais vous lire juste un petit passage du livre de John Dollard qui est un anthropologue qui a fait une étude qui s'appelle « *Caste and Class in a Southern Town* » [1937] qui est sur la ville d'Indianola dans le Mississippi, dans les années 1930. Il dit : « *Chaque Noir du Sud sait qu'il est sous le coup d'une sorte de condamnation à mort. Il ne sait pas quand son tour viendra,*

mais il peut aussi bien arriver à tout moment. Cela tend à intimider l'homme noir et à le pousser à la soumission. »

Qu'est ce que le « terrorisme de caste » ?

Il faut déplier ces deux concepts. D'abord le concept de caste, ensuite le concept de terrorisme. Pour ce qui est du concept de caste, je m'appuie sur les travaux des anthropologues de l'Inde mais aussi sur l'École dite de castes et classes qui étaient des anthropologues qui avaient travaillé dans le Sud des États-Unis, et non seulement dans le Mississippi, entre les deux guerres. Je pointe que la caste a quatre propriétés. Premièrement, c'est un ordre social rigide. On ne passe pas d'une catégorie à l'autre. Ensuite, c'est un ensemble de catégories auxquelles on est assigné à la naissance et dont on ne sortira pas. Ce sont des catégories qui sont également endogames. Et enfin, cet ordre rigide est justifié par une doctrine de la pureté ou de la supériorité congénitale. Et je montre que ces quatre propriétés se retrouvent tout à fait dans les relations entre Noirs et Blancs dans le Sud de Jim Crow.

Ensuite la notion de terrorisme, qui est beaucoup galvaudé, qui est utilisé un peu à tout va. Je lui donne un sens très précis. Je m'appuie sur les travaux de la politologue Martha Crenshaw qui a travaillé très longtemps sur le terrorisme, longtemps avant que le terrorisme islamique rende le terme courant. Elle propose que le terrorisme, c'est une violence ciblée qui s'exerce par surprise et qui vise à communiquer un message politique et à provoquer la terreur, la peur collective dans une population bien précise. Je montre que, effectivement, la violence protéiforme et qui peut toujours être déclenchée contre les Noirs, a ce caractère de violence terroriste. Donc, ce qui m'amène à dire que quand on caractérise le régime de Jim Crow, par exemple, par l'expression qui est souvent utilisé de *régime ségrégationniste*, on manque, véritablement, ce qui fait la spécificité de ce régime.

Pourquoi critiquer la notion de « racisme structurel » ?

La notion de racisme structurel, c'est, à mon sens, une notion rhétorique, et non pas une notion analytique. D'abord, il faut savoir que si c'est nouveau dans le débat français, c'est un vieux concept qui remonte à une cinquantaine d'année, qui a été introduit par les intellectuels noirs Stokely Carmichael et Charles Hamilton en 1967 [*Le Black Power. Pour une politique de libération aux États-Unis*], sous le vocable de racisme institutionnel. Mais, typiquement, ceux qui utilisent cette notion omettent de le définir. Ou quand ils le définissent, son extension est telle qu'on ne voit pas où il commence et où il s'arrête. Si on déplie les deux notions de racisme et de structure, on se rend compte, qu'en fait, cette notion ne tient pas la route. « Racisme », le terme est introduit, inventé en 1903. Il est introduit dans les années 1930 dans le débat public, en référence aux doctrines nazis de supériorité des aryens. A ce moment-là, il a un sens très défini qui est une doctrine de supériorité congénitale d'une population humaine sur une autre. Mais ensuite, le terme va subir une inflation conceptuelle telle que racisme, aujourd'hui, cela peut vouloir dire des représentations, des attitudes, des affects, des comportements, des institutions, des organisations, des politiques publiques, un système. On ne sait plus trop ce que la notion de racisme désigne. Ensuite, la notion de structure n'est pas clairement circonscrite. On ne sait pas quelles sont les institutions qui appartiennent ou qui n'appartiennent pas à la structure. Je prend un exemple : le système scolaire. Imaginons une école qui est ségréguée ethniquement. On pourrait dire qu'elle fait partie du racisme structurel. Mais à quelle échelle ? Puisqu'elle se traduit par une pénalité pour les enfants d'une certaine origine ethnique. Mais à quelle échéance : immédiatement, à court terme, à moyen terme, à long terme ? Cette institution a des

effets qui sont à la fois pénalisant pour ces enfants mais aussi des effets positifs. Quid des enfants qui vont sortir de cette école, s'élever grâce à l'éducation, sortir de leur milieu, monter dans l'échelle sociale et dans l'échelle ethnique ? A ce moment-là, est-ce qu'on décide que l'école fait-elle partie du racisme structurel ou est-elle un remède au racisme structurel ? On voit avec cet exemple qu'il n'est pas possible d'identifier clairement comment et où commence et où finit le racisme structurel. Enfin, je dirais qu'Émile Durkheim, le père de la sociologie, écrit quelque part que le rôle de la science est de faire des découvertes et je pointerais qu'en cinquante ans cette notion n'a pas produit la moindre étude majeure qui nous appris quelque chose que l'on ne savait pas déjà. Et je pointerais enfin le fait que pour étudier, par exemple, la domination masculine, la domination de classe, on n'a pas eu besoin d'un concept de *sexisme structurel* ou de *classisme structurel*. D'ailleurs si vous faites une recherche sur Scholar Google, vous verrez que sous *classisme structurel* vous trouverez 111 articles, sous *sexisme structurel* vous en trouverez 13 000. Mais sous racisme structurel, vous en trouverez 153 000. Donc, on serait à même d'attendre que cette masse de travaux ait éclairé le problème. Mais à mon sens, loin d'éclairer le problème, elle arrête l'analyse, l'investigation là où elle doit commencer. Et elle constitue ce que Bachelard appellerait un obstacle épistémologique à la construction de l'objet qui nous intéresse. Dans ce que je propose dans le livre, bien entendu, il n'est pas question de nier la réalité de ce qu'on appelle vaguement le racisme mais de donner des instruments pour mieux le comprendre. Et je pense que la notion de domination raciale est beaucoup plus opératoire et beaucoup plus puissante pour comprendre à la fois ce que les régimes de domination raciale ont en commun. Et également ce qu'ils ont de spécifiques.

En quoi votre modèle est-il utile aujourd'hui ?

On peut toujours s'appuyer sur des cas extrêmes pour comprendre les cas moyens ou les cas typiques, ordinaires. On peut tirer de l'analyse que je développe dans mon livre un ensemble de critères par lesquels on peut déterminer si, oui ou non, il y a une domination raciale qui s'exerce. Et sur quelle population. Ces critères sont au nombre de cinq. On peut se demander si une population est stigmatisée. Si elle est stigmatisée et si elle est représentée congénitalement comme inférieure et extérieure. Allogène en quelque sorte. Premier élément. Deuxième élément, c'est la précarisation économique. Est-ce que cette population se trouve concentrée dans des zones de la structure socio-professionnelle où on a des emplois précaires, des emplois mal payés, des emplois salissants, difficiles ? Troisième critère, c'est l'ostracisation sociale. Est-ce que cette population est maintenue à l'écart des réseaux de réciprocité, des réseaux d'intimité ? En particulier, un très bon indicateur de la domination raciale, ce sont les taux d'intermariages entre populations. Quatrième élément : la marginalisation dans l'espace politique. Est-ce que ces populations ont un accès au vote, ont les moyens d'exercer, de trouver un poids électoral. Et enfin, dernier élément qui est très révélateur, est-ce que ces populations font l'objet d'un ciblage policier et sont surreprésentées dans la population carcérale.

Vos auditeurs ou vos téléspectateurs peuvent voir à partir de ces cinq critères quelles populations dans la France contemporaine subissent effectivement une domination raciale ou subissent une inflexion raciale de la domination de classe. Je pense qu'il est important d'articuler ces deux dimensions et de toujours penser la domination de classe et la domination raciale dans un même mouvement. [Lors d'un entretien pour le *Book Club*, sur France Culture, Loïc Wacquant déclare : « On voit qu'en France les populations issues d'une immigration post-coloniale sont les cibles de cette domination raciale qui se combine avec la domination de classe. »]